

Politique générale de la Recherche

Mise à jour 15/06/2026

1. Cadre légal

Les établissements d'enseignement supérieur organisé hors université poursuivent une finalité professionnelle ou artistique de haute qualification. La participation à des projets de recherche fait partie de leurs missions selon le Décret du 31 mars 2004 qui consacre formellement le triptyque des missions fondamentales de l'enseignement supérieur en Belgique francophone : l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité.

Cette démarche inscrit les formations initiales dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations interdisciplinaires, intercommunautaires et internationales. La recherche en Haute École se matérialise par de la recherche appliquée et des projets de développement technologique, artistique ou pédagogique en lien direct avec les milieux professionnels (ou artistiques), la société civile et en collaboration avec les institutions universitaires. La mission de Service à la collectivité implique de transférer, valoriser et diffuser les connaissances scientifiques, culturelles et techniques au bénéfice du tissu social, économique, culturel et de la région.

Ces trois piliers ont été intégralement repris et renforcés dans l'article 2 du Décret Paysage de 2013. Le décret de 2013 précise que l'enseignement supérieur organisé en Haute École poursuit une finalité professionnelle de haute qualification et remplit sa mission de recherche appliquée liée à leurs enseignements en relation étroite avec les milieux professionnels et les institutions universitaires.

Plus récemment, le décret du 4 avril 2024, entré en vigueur le 1er janvier 2025, a pérennisé l'outil de Financement de la Recherche en Haute École (FRHE) avec une enveloppe de 2,3 millions d'euros pour les Hautes Écoles. Il favorise la recherche collaborative et la stabilisation des équipes en ouvrant les candidatures aux enseignants nommés et à durée indéterminée, tout en exigeant un impact professionnel direct. En plus de l'enveloppe globale du FRHE, le décret intègre une enveloppe structurelle complémentaire de 1 million d'euros. Contrairement au FRHE qui est octroyé par projet après soumission d'un dossier, ce million d'euros est distribué entre les Hautes Écoles sous forme de dotation fixe et récurrente. Les HE ont l'obligation de justifier l'utilisation de cet apport structurel de 1 million d'euros par des projets ou actions internes.

2. La recherche en Haute École

Recherche scientifique appliquée

Comme le stipule le décret de 2013, les projets de recherche menés en Haute École relèvent de la *recherche scientifique appliquée*, qui désigne les travaux de recherche visant à discerner les applications potentielles des résultats de la recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles ou encore à améliorer des produits, procédés ou services, en vue d'atteindre un objectif déterminé.

La recherche scientifique appliquée consiste à mobiliser les connaissances, les théories et les méthodes scientifiques afin de répondre à des problématiques concrètes et de produire des solutions directement utilisables dans la pratique. Contrairement à la recherche fondamentale, qui vise principalement à développer les connaissances sans objectif immédiat d'application, la recherche appliquée cherche à résoudre des enjeux spécifiques rencontrés par les terrains professionnels et la société de façon générale. Elle repose sur une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse des données, tout en s'inscrivant dans des contextes réels où les résultats peuvent contribuer à l'amélioration des pratiques, à l'innovation et à la prise de décision fondée sur des données probantes. Ainsi, la recherche scientifique appliquée constitue un pont essentiel entre la production de connaissances et leur mise en œuvre au bénéfice de la société.

Les enseignants des HE et l'enseignement lui-même sont fortement ancrés dans les milieux professionnels. Les liens construits avec les milieux professionnels constituent un socle pour une recherche en prise avec les enjeux du terrain et en collaboration avec ses acteurs professionnels et usagers.

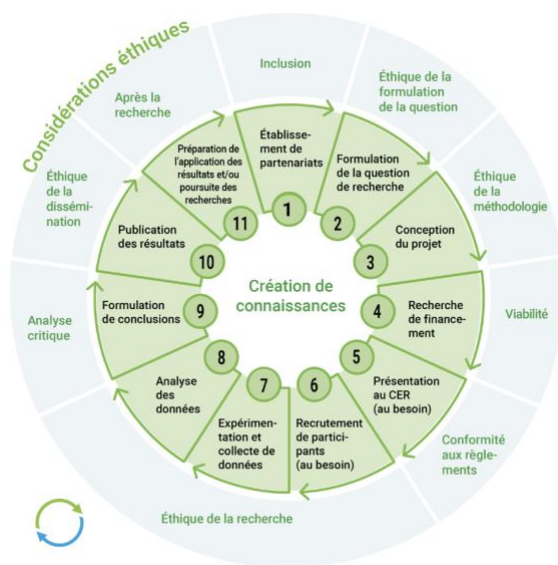
Recherche éthique

1) Ethique juridique

De façon générale, la recherche en Haute Ecole cherche à se conformer à l'ensemble des cadres juridiques et réglementaires qui encadrent la production des connaissances scientifiques. Cela inclut le respect des procédures relatives au consentement libre et éclairé des participants, la clarification des rôles et responsabilités des différents partenaires impliqués dans la recherche, ainsi que la protection des droits d'auteur et la propriété intellectuelle.

2) Posture du chercheur

Au-delà du cadre juridique, les chercheurs ont d'autres obligations éthiques tout au long du cycle de vie du projet. Il s'agit de développer une analyse critique des relations de pouvoir et du contexte, à chaque étape de la recherche (cf. Schéma 1). Cette approche repose sur la prise en considération de l'ensemble des éléments et l'évaluation des conséquences possibles, afin de prendre la décision la plus défendable (sur les plans social, environnemental, culturel...) (Institut de recherche en santé du Canada, 2018).



3) Responsabilité sociale et environnementale

Les chercheurs ont aussi une responsabilité sociale et environnementale. Cela renvoie à la prise en compte des effets potentiels des activités scientifiques sur la société et l'environnement, en veillant à ce que la production des connaissances contribue au bien commun, réduise les inégalités et s'inscrive dans une démarche de durabilité.

3. Objectifs et caractéristiques de la recherche à HELMo

Vers l'externe

Par ses activités de recherche, la Haute Ecole souhaite :

- Contribuer à l'innovation technologique et sociale dans les secteurs marchand et non-marchand en accord avec les axes prioritaires de développement établis par la Belgique mais également les programmes de recherche de la Commission Européenne
- Répondre aux besoins des 'terrains' et à l'évolution de la société :
 - demandes d'institutions, d'entreprises ou de la société civile
 - demandes de collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur et de recherche
 - tendances identifiées dans la littérature
 - analyses de besoins et demande auprès d'un secteur.
- Asseoir une certaine notoriété basée sur l'expertise de ses enseignants-chercheurs par la dissémination au niveau national et international.

Vers l'interne

Par ses activités de recherche, la Haute Ecole souhaite :

- Soutenir la qualité de la formation initiale et continue, en contribuant à son évolution par l'apport des nouvelles connaissances produites par les travaux de recherche dans les champs

disciplinaires, professionnels et/ou méthodologiques propres à chaque département (*étudiants et participants aux formations*)

- Valoriser et développer les expertises des enseignants de la HE (en les rendant acteurs de leur développement professionnel et personnel) (*enseignants*)
- Répondre aux besoins propres de la HE, notamment en soutenant un des axes prioritaires de son plan stratégique (*institution*)

Ses principales caractéristiques

- *Collaborative, partenariale* : les projets sont développés en collaboration avec différents types de structures (entreprises, organisations sociales, institutions d'enseignement,...) tant au niveau national qu'international. De plus, la HE conçoit la recherche comme un acte de délibération démocratique dans lequel les publics concernés et les parties prenantes sont partenaires de l'enquête (usagers, bénéficiaires, patients, clients, étudiants,...). La recherche en partenariat avec les publics repose sur une logique de co-construction, où patients, citoyens, ... ne sont pas seulement observés, mais associés aux différentes étapes du projet afin de produire des connaissances plus pertinentes et mieux adaptées aux besoins réels.
- *Interdisciplinaire* : la présence d'équipes interdisciplinaires au sein des formations ainsi que la mobilité des enseignants entre sections/départements et la concertation entre unités de recherche, soutiennent l'émergence de projets interdisciplinaires et favorisent un décloisonnement des équipes, des visions du monde, des savoirs et compétences. L'interdisciplinarité entre les disciplines STEM et les sciences humaines et sociales (SHS) renouvelle l'étude de phénomènes tels que les crises systémiques contemporaines en articulant facteurs naturels, techniques et sociaux. Les STEM expliquent les mécanismes physiques, biologiques ou technologiques, tandis que les SHS analysent les comportements, les institutions et les décisions humaines. Cette convergence favorise une compréhension plus globale des interactions complexes entre systèmes naturels et systèmes sociaux, en dépassant les approches sectorielles traditionnelles. Ces disciplines partagent l'objectif de produire des connaissances rigoureuses, mais mobilisent souvent des méthodologies différentes. Les premières privilégient généralement l'expérimentation, la mesure quantitative, et la modélisation afin d'établir des lois générales; les SHS recourent davantage à des méthodes quantitatives et qualitatives (comme la RAC, l'enquête pragmatique, l'évaluation, ...) afin de comprendre les phénomènes dans leur contexte, en accordant une place importante à l'interprétation et à la prise en compte de la complexité des situations humaines
- *Aux multiples formes de livrables*: Les impacts de la recherche sont générés par des processus parfois longs et peuvent être de différents ordres : académique, éducatif, économique, social, démocratique, technologique, pédagogique Les livrables peuvent ainsi prendre la forme d'outils, de produits, de procédés, de services, de dispositifs de formation, de base de données, d'écrits... Ils sont directement appréhendables par les professionnels du terrain. La diffusion via différents formats (ex. publications, colloques, productions artistiques, vidéos, etc.), en tant que vecteur de diffusion et de valorisation, est également encouragée et favorisée.
- *Liée à la formation initiale, à la formation continue et aux services à la collectivité* : la recherche se réalise en complémentarité avec ces missions. Parfois menée en collaboration avec des étudiant·es, la recherche est aussi un moyen de susciter un intérêt pour celle-ci et de développer auprès des futurs diplômé·es un esprit de créativité et d'innovation.

4. Organisation en unités de recherche

Un regroupement des chercheurs et enseignants-chercheurs travaillant dans des domaines similaires a conduit à la création de 5 unités de recherche (UR) en 2023 : UR LABOCS (Laboratoire pour le Changement Social), UR REaL Lab (Research in Economics and Law Lab), UR CORDEE (Coopération pour la Recherche et le Développement en Education), UR Sciences de la Santé et UR Gramme, Informatique & Bio Tech.

Ces unités de recherche thématiques restent attachées à la structure de coordination de la recherche transversale au niveau de la Haute Ecole. Cette organisation vise à rassembler l'activité scientifique en des lieux physiques identifiés et à soutenir la création d'une communauté de chercheurs.

5. Financement des projets de recherche

À HELMo, les enseignants ont la possibilité de s'engager dans un projet de recherche financé par des subsides internes ou externes, en étant détaché pour une partie de leur charge d'enseignement :

- *Appel interne pour se lancer en recherche (ou lancer une FC d'envergure)* : Chaque année, un fonds interne de minimum 190 000 € finance des enseignants qui souhaitent se lancer dans un projet de recherche (ou lancer une formation continue de grande envergure, type certificat). Chaque projet est financé pour 3 ans. Pour la recherche, 50% du coût est pris en charge par la HE et les 50% restant par le département dont est issu le projet. La procédure d'appel interne établie par le collège de direction est décrite sur la plateforme R-FC <https://rfc.helmo.be/>.
- *Appel interne pour chercheurs confirmés* : en cours de construction en 25-26, lancement prévu en décembre 2026.
- *Appels externes* : Subsides régionaux/nationaux (ex. Région Wallonne, Fondation Roi Baudouin) et internationaux (ex. Erasmus+-Interreg). La procédure d'appel externe dépend de chaque type d'appel. Le service RFC et les coordinateurs R informent des différents appels, soutiennent le montage et la gestion du projet (financière, administrative, etc.) et la valorisation des résultats. La décision de ce type de dépôt est prise au sein de chaque département.